



ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Pour tous renseignements, contactez :

DEVELOPPEMENT ENTREPRISES 46
SAV ENTREPRISES
82017 MONTAUBAN
Tél.

ENGELIBERT RENOV CONSTRUCTION

N'oubliez pas de rappeler ces références :

ENGELIBERT RENOV CONSTRUCTION

Souscripteur N° 40073933N UG 52823
Contrat N° 400739330011 02

LE BOURG

46500 MAYRINHAC LENTOUR

GROUPAMA atteste que :

ENGELIBERT RENOV CONSTRUCTION - - 46500 MAYRINHAC LENTOUR
est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A
L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE - ENTREPRISE N° 400739330011 à effet du 01/01/2012.

Cette attestation est délivrée :

- pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012.
- pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par les articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances.
- pour des interventions sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 15.000.000 € et pour autant que le coût total définitif de construction n'excède pas de plus de 10% le coût total prévisionnel déclaré.
- pour des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (*Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)*).
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (*Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)*),
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation " vert " en cours de validité.
- du fait de ses activités professionnelles mentionnées ci-après :

METIER V.R.D

- V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers)

Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de tous types de réseaux enterrés et de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CAISSE LOCALE REASSUREE PAR GROUPAMA D'OC

14, rue Vidailhan BP 93105 31131 BALMA CEDEX

ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES ET PAR L'ARTICLE 771-1 DU CODE RURAL